



AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR. (Parents)

ÉCOLE DE DEVOIRS « AU-DELÀ DE FRONTIÈRES »

1.- L'École de Devoirs, qu'est-ce que c'est ?

L'École de Devoirs propose d'accompagner les adolescents dans leur travail scolaire quotidien. Mais, pas seulement. Elle soutient aussi l'intégration culturelle et sociale des jeunes dans leur différents milieux de vie (l'école, la famille, les amis, le quartier, la commune, etc.) et contribue à assurer l'égalité de chances pour tous et suscite en eux le désir de contribuer à rendre notre monde plus habitable et respectueux envers la nature.

C'est ainsi que l'École de Devoirs « Au-delà de frontières » encourage chaque adolescent à développer son potentiel, à s'intégrer dans son environnement et à se mettre à l'œuvre pour construire un monde vraiment humain.

2.- Horaires et activités.

+ L'École de Devoirs ouvre tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Nous ouvrons les portes à partir de 16,30 heures et jusqu'à 19 heures.

Dans un premier moment nous formons des groupes selon les cycles du secondaire. Dans chaque groupe il y aura un « accompagnateur » qui salue chaque jeune et l'aide à organiser son travail. Avec lui le jeune signe la fiche de présence à l'entrée et au départ. Ce le moment aussi de partager un petit goûte.



Après les jeunes peuvent compter sur des animateurs spécialisés dans les différentes matières.

+ Les mercredis nous ne faisons pas les devoirs, car un mercredi par mois nous organisons des activités entre 14,30 et 18,00 heures.

Ces activités seront programmées entre tous le lundi et mardi avant de les réaliser.

+ Pendant les congés, d'autres types des activités seront organisées.

3.- Fonctionnement de L'École de Devoirs.

. Chaque jeune inscrit doit se présenter de manière régulière à l'École de Devoirs. Au moment de l'inscription le jeune, avec ses parents, détermine les jours où il prévoit de fréquenter l'EDD.

Pour ceux du premier cycle du secondaire nous attendons au moins trois jours de présence par semaine. Pour ceux du second cycle au moins deux jours par semaine.

Cette exigence permettra de suivre la progression de chaque jeune.

. Si un jeune ne se présente pas à l'École de Devoirs durant une semaine sans que cela nous soit communiqué, nous enverrons un SMS à ses parents pour les prévenir de son absence.

. En cas d'absence merci de nous prévenir au 27517817 ou 471 730801, par SMS ou WhatsApp, ou par e-mail : adldfrontieres@gmail.com.

. L'utilisation du GSM est totalement interdite dans les locaux de l'E.D. Si c'est nécessaire de recevoir un avis il faut passer par le GSM du centre.

. L'École de Devoirs dispose de dix PC avec connexion wifi ouverte. Son emploi est restreint à la recherche utile pour les travaux scolaires.

. Chacun doit veiller à utiliser à bon escient tous les matériaux de l'École de Devoirs et de laisser propre et ordonné l'espace employé. Avant de partir chacun place la chaise sur la table.



. Nous veillons tout particulièrement au respect des personnes. Le non-respect de cette consigne entraînera un avertissement sévère de l'infacteur et une communication aux parents. Nous veillerons à discuter avec le jeune afin de comprendre les raisons d'un tel comportement et de trouver avec lui une solution. S'il n'y a pas d'évolution positive, convoquer les parents.

4.- Information à l'attention des parents et responsables.

Les parents sont nos premiers partenaires et c'est important de se rencontrer au moins une fois par trimestre. Nous vous prions de nous faciliter vos coordonnées et de les actualiser en cas de changement.

L'EDD souscrit une police d'assurance pour chaque jeune. Cette police couvre tous les accidents dès que le jeune sort de sa maison pour venir à l'EDD jusqu'à son retour. Pour ce motif est important bien remplir la documentation au moment de l'inscription du jeune.

Lorsque nous avons des informations à transmettre aux parents nous enverrons un SMS ou un e-mail.

Le projet éducatif de notre l'École de Devoirs est disponible sur simple demande. N'hésitez pas à nous le demander.

5.- Coûts.

Fixés à 30 euros par trimestre. En cas d'inscrire plus d'un enfant les suivants seront inscrits à 20 euros par trimestre.

Par ma signature, je m'engage et donne mon accord à ces consignes.

Le...../...../.....

Signature d'un parent.

Signature du Responsable du Centre.

Tuteur légal.